



Dupont-Maserati

Description

Grâce à Libé, on sait que Mediapart a découvert que Maître Dupont-Moretti (sur son barreau perché), se rendit un jour à Monaco afin de s'offrir un bolide italien pour la modique somme de 95158 euros.

Jusque-là, rien que de très normal quand on en a les moyens, mais il semblerait que les modalités du financement de l'objet ont été pour le moins obscures. En effet, le carrosse aurait été financé grâce à 100.000 euros d'honoraires versés sur le compte professionnel de son cabinet par une société installée aux Seychelles, paradis fiscal s'il en est.

Or, personne n'a trouvé trace d'une quelconque activité du célèbre avocat pour cette société, Exelyum, dont le dirigeant, Jean-Pierre Nitkowski, au palmarès judiciaire conséquent, à été condamné à cinq ans de prison pour une escroquerie financière d'un montant de 23 millions d'euros.

Lorsqu'il était incarcéré à Monaco, celui-ci aurait croisé la route d'un autre détenu, Immanuel de Agrella, lui-même ancien client d'Eric Dupont-Moretti.

D'après Mediapart, les deux hommes auraient «*scellé en cellule un drôle de pacte*» consistant pour Agrella à donner des tuyaux boursiers sur le trading haute-fréquence à Nitkowski, lequel, en échange, paierait avec sa coquille vide aux Seychelles les copieux frais d'avocats d'Agrella défendu par Dupont-Moretti.

Mais Agrella reproche à Dupont de n'avoir pas fait grand-chose pour lui. Pour cette raison, Agrella aurait demandé un remboursement que Dupont lui aurait refusé en lui disant «*qu'il avait de l'argent*». Libé comme Mediapart semblent s'offusquer du refus de Dupont de montrer (aux journalistes) les échanges avec ses clients.

Sollicité par Mediapart, le cabinet du ministre de la Justice a répondu que l'affaire «*a été instruite par un juge d'instruction, spécialisé en matière financière, qui disposait de tous les éléments et a procédé à des investigations sans juger pour autant nécessaire d'entendre Éric Dupont-Moretti.*»

Deux lectures de ces faits sont possibles : l'une consistant à ne voir que les mœurs dépravées et la corruption d'élites sans scrupules, l'autre décelant les dérives de ceux qui se prétendent journalistes

d'investigation, et dont la conception de la démocratie est des plus étranges. Dupont-Maserati n'est certes pas un ange, mais les faits ont été portés à la connaissance de la Justice qui a tranché.

Cette affaire parmi d'autres montre un mépris, au mieux une ignorance, des règles de base dans un Etat de droit. Les censeurs s'offusquent du refus de la transmission des échanges entre les avocats et leurs clients, alors que la confidentialité de ces échanges est un principe fondamental de notre droit. Pour eux, la présomption d'innocence ne s'applique qu'aux gens qui partagent leurs idéaux ; les autres doivent être pendus sans jugement.

Ce qu'ils oublient, c'est qu'en général ils sont les prochains sur la liste.

OT

Categorie

1. Le mot de la semaine

date créée

28 mars 2022